



Présents :

Présidente - directrice d'école : Pascale DELROT

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Adeline HYP, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION, Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON
Le maire ou son représentant :	Sylvie BRISSON, adjointe aux affaires scolaires, Monsieur BOBULSKI, adjoint aux bâtiments
DDEN :	Poste non pourvu
Invités (personnel municipal) :	Emilie BARRAU (coordinatrice enfance et jeunesse)
Association des parents d'élèves : APEY	<u>Titulaires</u> : co-présidentes : Eléna MAHE et Rosalie GILLES, Mathilde GUILLEUX Florence ANGLADE, Sophie LAJARIGE, Jennifair ROBIN, Valérie FERRACHAT <u>Suppléants</u> : Olivier LANCOU, Guillaume MONS, Valérie SAUT

Excusés : Philippe DUBOIS (Inspecteur Education Nationale), Francis DANG (Maire), Nathalie BOYER (psychologue scolaire),

Association de parents : Aurélie CASTERA, Nadia RAVAINÉ, Cynthia TARIS, Frédérique NOIRET

Début du conseil d'école : 18 heures

Secrétaire de séance : Adeline HYP

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

* **APC** : les Activités Pédagogiques complémentaires ont lieu deux fois par semaine pour chaque classe de 13h30 à 14h. Une autorisation de prise en charge a été signée dès le début de l'année.

* **RASED** : Nathalie BOYER est la psychologue scolaire attachée au réseau d'aide Sainte Eulalie, Montussan, Yvrac et Saint Sulpice et Cameyrac.

Elle intervient sur demande des enseignants en accord avec les parents de l'élève concerné. Elle peut être jointe au 05 56 06 81 05 à l'école élémentaire de Sainte Eulalie.

- Elle aide les enseignants à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

- Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

- Elle prévient et remédie aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

* **PPS** : Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est un acte écrit qui sert à définir les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité. Ces besoins peuvent être :

- l'attribution de matériel pédagogique adapté,
- l'accompagnement humain, avec présence d'un auxiliaire de vie

- la dispense d'un ou plusieurs enseignements.

Le PPS suit l'élève durant toute sa scolarité et s'impose à tous les établissements (scolaires, sanitaires et médico-sociaux). Il y a actuellement 4 PPS sur l'école élémentaire qui sont suivis par un AVS chacun.

***Evaluations CP : 2ème passation du 21/01 au 8/02**

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Outre sa mission d'enseignement, l'école a pour mission de partager, avec les parents, premiers éducateurs, la responsabilité de l'éducation des enfants. L'école est un lieu privilégié d'observation, de repérage, d'évaluation des difficultés scolaires, personnelles, sociales, familiales et de santé des élèves. Au contact quotidien des élèves et des parents, elle offre un cadre favorable au recueil de la parole de l'enfant et aux échanges avec les parents sur les questions éducatives.

Le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'État et l'autorité judiciaire lui apportent leur concours.

Il revient au directeur d'école par délégation de l'Inspecteur de l'Education Nationale d'adresser "une information préoccupante" à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) selon les modalités prévues dans le protocole départemental.

Affiché dans toutes les écoles, le **119, numéro gratuit ouvert 24h/24**, s'adresse avant tout aux enfants en danger, mais aussi à nous, adultes en contact avec des enfants.

L'infirmière scolaire, Madame BERA, en poste au collège de Sainte Eulalie est rattachée aux écoles du secteur dont Yvrac. Elle est en charge du dépistage infirmier pour les élèves de CE2. Elle a effectué ce dépistage entre le 22 janvier et le 5 février 2019. Les parents sont en droit de la joindre pour une aide ponctuelle. (tél : 05 24 72 14 56).

II) Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

*** Livres d'artistes avec le collectif « le Carosse »** : il s'agissait d'un projet en lien avec l'école maternelle et la médiathèque qui a eu lieu début novembre 2018. Les artistes ont exposé dans les différentes écoles et à la médiathèque. Certains ont aidé à la réalisation de petits livres, un par enfant, sur le thème de la poésie et d'échanges sur leur travail d'artistes.

b) Présentation des finalités des projets de classes et d'école

Tous les projets menés avec les classes ont pour finalité d'ouvrir les élèves au monde qui les entoure et de leur offrir un parcours culturel et artistique varié, d'ouvrir l'école à des partenaires variés (artistes, écrivains, auteurs de livres....) et de faire des apprentissages autrement en dehors parfois de sa classe.

*** Expérimenter avec les ateliers « Côté sciences »** : toutes les classes de l'école se sont inscrites à ce dispositif qui permet aux élèves d'une classe, en petits groupes, d'expérimenter sur des thèmes différents en sciences.

*** Séances cinéma :**

Pour la classe de CE2/CM1 : visionnement de « Rémi sans famille » au Grand écran de Ste Eulalie le 20/12/18.

*** Spectacles musicaux** : Mini concerts : toutes les classes y participent sauf les classes de CP/CE1 et CM1/CM2. Le financement est pris en charge par la coopérative scolaire. Cela représente 7 € par élève à chaque spectacle.

La classe de CP/CE1 s'est rendu à un concert à St André de Cubzac

* **Sorties scolaires sans nuitées** : pour la classe de CE2/CM1 : sortie vélo et à L'Echappée Belle à Blanquefort à la fin de l'année scolaire.

* **Sorties scolaires avec nuitées** : classes de CP et CP/CE1 : du 10 au 12/04 à Casteljaloux

Classes de CE1/CE2 et CE2 : du 13 au 15/05 au domaine de la Frayse à fargues St Hilaire

Classes de CM1/CM2 et CM2 : du 8 au 9 mai : les monts d'Auvergne et parc de Vulcania : étude des volcans et des paysages façonnés par les volcans.

* **Carnaval** : le vendredi 15 mars vers 15h15 les mascottes de l'APEY viendront se présenter aux élèves de l'école élémentaire. Le carnaval organisé par l'APEY, aura lieu le samedi 16 mars .

* **Lis Tes Ratures** : dispositif de la communauté de commune de Saint Loubès qui aura lieu à Montussan les 28,29 et 30 mars et auquel toutes les classes de l'école participent. Certaines classes ont rencontré des auteurs de livres et ont présenté leurs projets.

* **Jeux de lutte, jeux de combats** : 10 séances par classe pour les élèves de CP, CP/CE1 et CE1/CE2 du jeudi 21 mars au jeudi 20 juin avec la participation de Monsieur Sarrazin, intervenant en judo et lutte.

* **Fête de l'école élémentaire** : vendredi 21 juin à partir de 18h30.

c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Actions inter degrés :

* **Cross** : il aura lieu le mardi 11 juin. Les médailles seront offertes par l'APEY aux trois premiers filles et garçons de chaque niveau ainsi qu'un goûter à chaque élève à l'issue de la compétition.

* **Théâtre** : représentations théâtrales le vendredi 17 mai pour le cycle 2 (CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2) et le vendredi 24 mai pour le cycle 3 (CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2). Le spectacle débutera vers 18h30 à la salle des fêtes.

Actions inter-cycles :

Actions reconduites chaque année :

* Visite de l'école élémentaire et d'une classe de CP par ½ groupe, sur une matinée le vendredi 21 juin de 9h à 11h45.

* Réunion avec les parents des futurs CP le mardi 18 juin à 18 heures.

* Demi- journée sportive le 6 juin de 14 h à 16 h pour les classes de GS, CP et CP/CE1.

* Réunion de présentation du collège aux parents d'élèves de CM1 et CM2 le mardi 20 novembre 2018

* Journée d'immersion au collège de Sainte Eulalie le mardi 18 décembre pour les CM2

* Intervention en classe de CM2 d'un professeur du collège de Sainte Eulalie. Les dates ne sont pas encore posées.

* Présentation des travaux du dispositif Lis Tes Ratures au collège de Sainte Eulalie en présence du professeur d'arts plastiques et activités proposés par ce professeur aux CM2.

* Intervention de Madame Latour, principale adjointe en présence des élèves de CM2 afin de leur expliquer le fonctionnement du collège et leur entrée en sixième. Action prévue courant juin.

Actions ponctuelles :

* Mardi 12 février à 15 h30 les élèves de CM1/CM2 sont allés présenter leurs travaux sur la fable de La Fontaine dans le cadre de Lis Tes Ratures aux élèves de la maternelle.

* Illustrations de poésies des GS par les CE1/CE2 et CE2/CM1.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité :

* **Un exercice PPMS intitulé** : « Attentat intrusion » a été réalisé le vendredi 9 novembre à 14h50.

L'alerte a été levée 10 min après l'exercice.

* **Le deuxième exercice PPMS intitulé** « Alerte chimiques » a été réalisé le mardi 12 février à 10h20.

Tous les élèves étaient confinés dans le hall de l'école. L'alerte a été levée au bout de 3 min.

* **Deux exercices de simulation d'alerte incendie** ont été réalisés respectivement le 14 septembre et le 8 février.

Conclusions : les élèves réagissent très rapidement et comprennent le sens de ces actions.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative :

La coopérative scolaire fonctionne grâce aux dons facultatifs des parents d'élèves, à la vente de photographies de classe : 1530,40 € cette année et aux bénéfices réalisés pendant la fête de l'école en juin 2018 : 3 000 €.

Le solde est actuellement de 10 475 €. Il reste à payer les sorties scolaires avec et sans nuitées. En ce qui concerne les sorties avec nuitées, la coopérative aide au financement à hauteur de 25 € par élève. Elle finance aussi les spectacles des mini concerts à hauteur de 7 € par élève.

c) Budgets municipaux :

le budget annuel alloué par la commune d'Yvrac s'élève à 110 € par élève : ce qui représente : $190 \times 110 = 20\ 900$ €. Ont été dépensés depuis le début de l'année 2019 : 204,02 € pour l'achat de manuels scolaires, 350 € pour le transport de la classe de CP/CE1 à Saint André de Cubzac. La somme allouée aux sorties scolaires est de 7 000 € soit 1 000 € par classe ; aux fournitures scolaires : 4000 €, Le reste sert à financer des achats divers tels que du matériel de sport, des achats de manuels ou de livres que nous renouvelons régulièrement.

Nous tenons à remercier la municipalité qui met à notre disposition le bus de ramassage, ceci nous permet de faire des économies non négligeables sur notre budget.

d) Travaux :

Réfection entière de la toiture de l'école élémentaire cet été et peinture d'un mur des classe de CP, CP/CE1, CE2/CM1 et CE1/CE2.

Traçage de jeux supplémentaires dans la cour cet été d'après des modèles donnés par les enseignants.

e) Rentrée 2019 :

Les effectifs prévisionnels sont les suivants : CP : 36 ; CE1 : 33 ; CE2 : 37 ; CM1 : 42 ; CM2 : 28 soit 177 élèves pour la rentrée 2019. 43 élèves partent en sixième et 6 élèves ont quitté l'école pour déménagements cette année. Nous ne savons pas s'il y aura de nouvelles inscriptions.

f) Inscriptions et admissions :

Les inscriptions sont effectives en mairie depuis le 18 février et se poursuivent. L'information aux familles est visible sur le site de la mairie.fr.

MAIRIE

I) Horaires des écoles : certains parents d'élèves ont fait part de leur difficultés à l'APEY pour récupérer leurs enfants dans les deux écoles. Treize familles sont concernées. La mairie ne donnera pas suite à ces demandes car il faudrait deux animateurs de plus pour encadrer les élèves. La mairie suggère de mettre en place « un pédibus »

II) Stationnement : il est de nouveau rappelé aux parents d'élèves qui déposent et qui reprennent leur(s) enfant(s) de ne pas stationner devant le portillon d'entrée et de sortie ni derrière le bus de ramassage. La police municipale sera présente au mois de mars et verbalisera à hauteur de 250 € pour stationnement illégal.

III) Epandages : Les vignes qui jouxtent l'école sont traitées au moins dix fois par an. Les parents d'élèves demandent à connaître, si possible, les jours et heures d'épandages. Madame Brisson s'engage à donner une réponse rapide après contact avec les exploitants viticoles.

Prochain conseil d'école le mardi 25 juin à 18 heures à l'école.

Clôture de la séance à 19h30

Fait à l'école élémentaire d'YVRAC le 12 mars 2019.

La présidente du conseil d'école :
Pascale DELROT



Secrétaire de séance :
Adeline HYP

